



Accessibilité, Angoulême 1ère ville de la région dans le palmarès APF

mardi 12 février 2013, par [lpe](#)

L'APF, Association des Paralysés de France vient de publier son palmarès des chefs-lieux de départements en termes d'accessibilité.

Si la première ville de France est Grenoble, suivie de près par Nantes, il faut attendre la 14e place pour retrouver Angoulême qui a mené des actions ciblées pour l'accueil et l'accessibilité des personnes handicapées (elle était 83e en 2009 !).

On retrouve ensuite La Rochelle à la 44e place, Niort à la 49e et Poitiers à la 52e.



Malgré ces améliorations, l'APF reste très mobilisée pour que l'objectif d'une France accessible soit respecté au 1er janvier 2015. L'association est particulièrement attentive au rapport Campion, remis dans les jours qui viennent, au Premier ministre. Un précédent rapport, réalisé en octobre 2011, et rendu public par le gouvernement, en septembre dernier, proposait d'introduire des « objectifs intermédiaires d'accessibilité » pour 2015. L'APF rappelle que l'accessibilité n'est ni divisible, ni négociable et que c'est une obligation nationale depuis 1975 ! Il est donc désormais urgent de mettre tout en œuvre pour que les 10 millions de personnes en situation de handicap et leur famille puissent circuler librement et accéder aux équipements publics et privés.

Un rappel : chaque municipalité doit présenter un rapport annuel de sa politique en matière d'accessibilité devant le conseil municipal. Une trame de rapport annuel a été mise à disposition sur www.accessibilite.gouv.fr.

A consulter en détails les mesures mises en place par la ville d'Angoulême : [cliquez ici](#)

L'intégralité de ce baromètre ainsi que les commentaires, et la méthodologie sont [à consulter ici](#)

Toutes les informations : www.apf.asso.fr